

[e mail club : mschantenay@gmail.com](mailto:mschantenay@gmail.com)

[e mail trail : trail.urbain.nantais@gmail.com](mailto:trail.urbain.nantais@gmail.com)

[TRAIL URBAIN NANTAIS - Métallo Sport Chantenay Nantes Athlétisme](#)

Règlement du Trail Urbain Nantais 2026 - 100ème Tour de Chantenay

Article 1 : Les épreuves

Le Trail Urbain Nantais, se déroulera le dimanche 25 Octobre 2026. Cette manifestation sportive est organisée par le Métallo Sport Chantenay Nantes Athlétisme. Aux deux épreuves habituelles, viennent s'ajouter des courses jeunes ainsi que sport adapté :

- Le Tour de Chantenay ouvert aux femmes et hommes de cadets (nés avant le 01/01/2012) à masters, sur une distance de 10 km, correspondant à une boucle du circuit. Le départ est à 9H30.
- Le Trail Urbain Nantais ouvert aux femmes et hommes de juniors (nés avant le 01/01/2010) à masters, sur une distance de 19 km, correspondant à deux boucles du circuit. Le départ est à 10H45.
- Les départs se font rue de La Marseillaise, près de la Mairie Annexe de Nantes Chantenay.
- Les arrivées se situent Bld de la Liberté, face à la Mairie de Chantenay.

- Les challenges :

Le Tour de Chantenay (10km) est le support du Challenge Métallo réservé aux entreprises. Il se déroule en équipe mixte de 2 femmes et 2 hommes.

Le challenge Crédit Mutuel récompense les plus rapides lors de l'ascension des marches de la Butte Ste Anne.

Article 2 : Organisateur

Cette manifestation sportive est organisée par le Métallo Sport Chantenay Nantes Athlétisme, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Contact : trail.urbain.nantais@gmail.com

Article 3 : Inscriptions et Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes femmes et hommes licencié(e)s FFA ou non licencié(e)s FFA.

L'inscription aux épreuves est individuelle et nominative. Les identités seront vérifiées au retrait des dossards.

Le Tour de Chantenay de 10km est ouvert aux athlètes à partir de la catégorie cadettes/cadets, c'est-à-dire né(e)s avant le 01/01/2012.

Le Trail Urbain Nantais de 19km est ouvert aux athlètes à partir de la catégorie juniors, c'est-à-dire né(e)s avant le 01/01/2010.

- **Conditions de participation**

La participation à cette course, agréée par la FFA, est subordonnée soit :

- à la présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation le 25 octobre 2026 (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), ou FF Triathlon.
- **A la présentation d'un PPS Parcours Prévention Santé de la Fédération Française d'Athlétisme. Les certificats médicaux ne sont pas acceptés.**

Les coureurs NON LICENCIÉS devront s'enregistrer sur le site du **Parcours Prévention Santé** de la Fédération Française d'Athlétisme : <https://pps.athle.fr/>

- **Challenges Entreprise (inscriptions avant le 15/10/2026 12H00)**

Chaque société désirant participer aux Challenges Entreprise devra passer par le site de notre partenaire TimePulse pour y créer un compte 'Entreprise', y inscrire ses participants avec leur certificat PPS ou licence FFA. Ces inscriptions seront closes le 15/10/2026.

- **Inscriptions**

Les inscriptions se font exclusivement via le site de notre prestataire Time Pulse :
[HTTPS://www.timepulse.fr/calendrier](https://www.timepulse.fr/calendrier) jusqu'au lundi 19 octobre 2026 à 08h00 à moins que les courses ne soient déjà complètes. Il n'y a pas d'inscription possible par courrier ou téléphone, ni au retrait des dossards le jour de l'épreuve.

Time Pulse est le seul prestataire habilité à gérer les inscriptions au Trail Urbain Nantais 2026 et au 100^{ème} Tour de Chantenay.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est à télécharger sur le site du club et à envoyer ou à présenter lors du retrait du dossard.

Renseignements :

- sur l'inscription : 09 82 39 56 49 (Time Pulse)
- sur l'organisation : trail.urbain.nantais@gmail.com

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

- Trail Urbain Nantais de 19 km : Licenciés FFA et assimilés 18 €. Non licenciés FFA 22 €. Majoration de 2 € pour inscription à partir du 15 octobre 2026.
- Tour de Chantenay 10 km : Licenciés FFA et assimilés 14 €. Non licenciés FFA 17 €. Majoration de 2 € pour inscription à partir du 15 octobre 2026.

Le nombre de participants au Trail Urbain Nantais est limité à 1500 et à 1000 pour le Tour de Chantenay. Les inscriptions seront closes dès lors que ces quotas seront atteints.

Les inscriptions seront ouvertes le 1^{er} septembre 2026 pour les licencié(e)s FFA 2026/2027 et le 6 septembre pour les non licencié(e)s. La clôture des inscriptions est fixée au lundi 19 octobre 2026 08H00.

Tout participant ne prenant pas le départ de l'épreuve, ne pourra prétendre à un remboursement des droits d'inscription, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de courir.

La cession d'un dossard est possible jusqu'au 16 octobre 20H00 pour un coût de 5 euros, défalqués du remboursement de l'inscription. Deux possibilités, soit par transfert à un autre coureur, soit en reversant son dossard dans le pool des dossards libres. Contacter Time Pulse par mail : contact@timepulse.run

Article 4 : Remise des dossards

Le retrait des dossards se fera :

- Le vendredi 23 octobre de 18H00 à 20H00 et samedi 24 octobre 2025 de 14H00 à 18H00 au DECATHLON ATLANTIS de St Herblain.
- Le dimanche matin 25 octobre 2026 à partir de 8H00 à l'intérieur de la mairie de Nantes Chantenay.

Article 5 : Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et de celle de leurs préposés.

Article 6 : Règles sportives

- Chronométrage

Le chronométrage du Tour de Chantenay et du Trail Urbain Nantais se fera par un système à puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre un dossard incluant une puce électronique (ou système de chronométrage équivalent) qui sera détectée sur la ligne d'arrivée.

- Le parcours

Tour de Chantenay 10 km, une seule boucle.

Trail Urbain Nantais 19 km, 2 boucles complètes.

Le plan du parcours est consultable sur le site internet de Time Pulse et de celui du club.

En ce qui concerne le Trail Urbain, **tout coureur ne finissant pas la première grande boucle (10,4km) dans un délai d'1 heure 10 minutes sera invité à quitter la course et remettre son dossard aux organisateurs.** S'il souhaite toutefois terminer la course sans être classé, il le fera sous son entière responsabilité.

Les suiveurs à vélo, roller ou engin motorisé sont interdits pendant l'épreuve.

L'utilisation de bâtons de marche n'est pas autorisée.

Article 7 : Classements et lots

- Classements

Les classements seront établis pour chacune des deux courses Tour de Chantenay et Trail Urbain Nantais, ils mentionneront le sexe et la catégorie.

Le challenge Crédit Mutuel consiste à franchir les marches de la butte Ste Anne le plus rapidement. Un chronométrage spécifique y est organisé par TimePulse.

Le Challenge Entreprise dit « Challenge Métallo » récompensera l'entreprise dont les deux premières féminines et les deux premiers masculins totalisent le meilleur temps sur le Tour de Chantenay.

- **Publication des résultats**

Les résultats seront affichés dès la fin des courses sur le lieu d'arrivée. Ils seront également consultables sur les sites :

- Time Pulse

- Trail Urbain Nantais <https://www.trail-urbain-nantais.fr/>

- Site de la Fédération Française d'Athlétisme : <https://www.athle.fr/base/resultats>

- **Lots**

Toutes et tous se verront remettre un lot à l'arrivée.

- **Récompenses**

La remise des récompenses aura lieu devant le hall d'entrée de la mairie de Chantenay dès l'édition des résultats. Seuls les coureurs présents pourront recevoir leur récompense. Aucun envoi ne sera fait à leur domicile.

- Les 3 premiers classés, femmes et hommes, et les premières et premiers des catégories cadet, junior, espoir, master 1 et plus se verront remettre une dotation.
- La première et le premier du Challenge Crédit Mutuel.
- La meilleure équipe du challenge entreprise dit « Challenge Métallo du Tour de Chantenay ».

Article 8 : Sécurité

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation. La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs agréés.

La sécurité médicale sera assurée par un médecin et des secouristes de l'association La Protection Civile.

Article 9 : Ravitaillement

Tour de Chantenay 10 km : un ravitaillement solide et de l'eau seront à disposition des coureurs à l'arrivée.

Trail Urbain de 19 km : un ravitaillement solide et de l'eau seront à disposition des coureurs à l'arrivée. Un ravitaillement en eau sera organisé au kilomètre 10,5.

Article 10 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourront apparaître, prises lors des courses sur tous les supports, y compris promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Article 11 : Force majeure et Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de décision de la Ville de Nantes, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les courses. En cas d'annulation complète, le club organisateur cherchera à indemniser les inscrits dans la mesure de ses possibilités.